

L'université de Paris au 13^e siècle

par le frère Pierre-Marie O.P.

Quel était l'enseignement supérieur dans la Chrétienté ? Il convient de connaître la réponse, si l'on veut tenter une restauration intellectuelle et morale. En effet, le Moyen Age a atteint un sommet dans la civilisation chrétienne. Son Université est un modèle dont nous pouvons encore nous inspirer.

Le sel de la terre.

JÉSUS-CHRIST a dit à ses Apôtres : « *Ite, docete* : allez, enseignez toutes les nations. » Aussi, dès que la chrétienté commença à s'organiser, l'évêque, successeur des Apôtres, prit personnellement la direction des écoles de son diocèse. A mesure que les besoins augmentèrent, que la civilisation se développa, il délégua ses pouvoirs aux archidiaques, aux recteurs des paroisses, aux moines, puis enfin à un fonctionnaire spécial qui prit le nom d'écolâtre (*scholasticus*).

L'écolâtre apparaît avec la renaissance des études provoquée par Charlemagne : les monastères possèdent dès lors leur écolâtre particulier, pris parmi les religieux les plus capables ; les diocèses ont aussi le leur, choisi ordinairement dans le sein du chapitre. Ce *scholasticus* ou *magister scholarum* dirige ou surveille, non seulement l'école de la cathédrale, l'école de la cité, mais encore les écoles rurales, comme en témoigne un passage de l'historien Flodoard.

Au 12^e siècle, son importance grandit en raison du progrès constant des études. Les évêques lui abandonnent le choix et la nomination des maîtres : c'est lui qui délivre à ceux-ci la « licence d'enseigner », après une enquête sur leur aptitude ¹. Puis arrive la naissance des grandes universités, dont les chanceliers absorbent l'office d'écolâtre ; ces deux fonctions s'identifient, elles sont remplies souvent par la même personne, et finalement les chanceliers restent seuls les grands maîtres de l'instruction publique. Mais c'est toujours l'Église qui demeure la grande maîtresse et la dis-

¹ — Voir Georges BOURBON, « La Licence d'enseigner et le rôle de l'écolâtre », la *Revue des questions historiques*, 38^e vol., 1876, p. 513 (disponible sur Gallica).

pensatrice unique ; c'est toujours l'*Ite et docete* qui s'accomplit ; et durant de longs siècles, il n'y aura pas de science, pas d'art, pas de littérature qui ne soit un rayon de ce foyer lumineux, auquel nous devons la transmission de toutes les clartés de l'intelligence.

L'enseignement pré-universitaire

Sans vouloir développer ce sujet qui ne concerne pas directement notre propos, il convient de dire un mot de l'enseignement suivi par ceux qui voulaient faire des études supérieures au Moyen Âge.

Au 13^e siècle, la première enfance recevait de différentes manières les leçons qui conviennent à son âge, ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement primaire. C'est ce que l'on constate lorsqu'on étudie en détail la condition des vilains, des apprentis, des jeunes filles. Si les enfants de la noblesse étaient élevés par des précepteurs ou dans les grands monastères, ceux de la classe populaire fréquentaient la plupart du temps des externats établis pour eux, soit dans les villes, soit dans les campagnes. Les simples villages avaient souvent leur école, dont le maître, institué par l'écolâtre ou par le patron de l'église du lieu, enseignait la lecture, l'écriture, les éléments du calcul et ceux de la grammaire, c'est-à-dire du latin. Depuis longtemps, du reste, les curés avaient été invités à faire de leur presbytère une maison d'éducation pour les enfants de leur paroisse, et le capitulaire de Théodulphe (750-821), évêque d'Orléans, était toujours en vigueur :

Que les prêtres établissent des écoles dans les villages et les bourgs, et, si quelqu'un de leurs paroissiens veut leur confier ses enfants pour leur apprendre les lettres, qu'ils se gardent de les rebuter ; au contraire, qu'ils s'appliquent à leur éducation avec une charité extrême, et, lorsqu'ils les instruiront, qu'ils se gardent d'exiger d'eux aucun prix en retour de ce service ; qu'ils ne reçoivent rien, si ce n'est ce que les parents voudront bien leur offrir de leur plein gré et par esprit de charité ¹.

Ainsi les curés participaient à la prérogative des évêques, parce qu'ils avaient, eux aussi, charge d'âmes. Sans doute, en quelques pays, la fréquentation des écoles rurales n'était pas aussi gratuite que Théodulphe l'aurait voulu : mais son statut, renouvelé par des règlements ultérieurs, fut certainement observé presque partout dans son ensemble, et Charles de Beaurepaire, dans ses intéressantes *Recherches sur l'instruction publique au*

¹ — PL 105, 196 : « XX. "Ut scholas ipsi habeant in quibus fidelium parvulos gratis erudiant." Presbyteri per villas et vicos scholas habeant, et si quilibet fidelium suos parvulos ad discendas litteras eis commendare vult, eos suscipere et docere non renuant, sed cum summa charitate eos doceant, [...] Cum ergo eos docent, nihil ab eis pretii pro hac re exigant, nec aliquid ab eis accipiant, excepto quod eis parentes charitatis studio sua voluntate obtulerint. »

diocèse de Rouen ¹, a réuni assez de textes pour pouvoir affirmer d'une manière générale que, contrairement à l'opinion de beaucoup, dès une époque très reculée et presque à l'origine de nos paroisses, des écoles gratuites étaient attachées à chaque église et confiées à la direction des curés. Après avoir cité un nombre considérable de petites bourgades que des textes contemporains nous montrent pourvues de ces utiles établissements, fréquemment quelquefois par des enfants de cinq ans, le savant archiviste ajoute avec raison :

Quand on rencontre des écoles dans des localités d'une aussi mince importance, il n'y a plus moyen de douter qu'il n'y en ait eu, sinon dans toutes les paroisses rurales, du moins dans la plupart, et surtout dans celles où la population était un peu considérable. Nous serions porté à voir des maîtres dans ces clercs de paroisses qui, aux 12^e et 13^e siècles, se chargeaient de la rédaction des contrats, et dont le nom, fréquemment suivi de l'indication du lieu où ils exerçaient ces fonctions, est rappelé avec ceux des témoins ².

Cette dernière induction est d'autant plus fondée que, dans nos villages, où les traditions établies remontent aux âges les plus reculés, l'instituteur a longtemps été à la fois l'écrivain public, le secrétaire de la mairie et même celui des particuliers : seulement, il a cessé trop souvent d'être *clerc*, mot qui signifiait en même temps l'ecclésiastique et le savant, comme pour exprimer une fois de plus l'étroite union de la science et de l'Église.

A plus forte raison, des écoles populaires existaient-elles dans les villes, où les prédicateurs nous montrent des bandes de petits enfants traversant les rues avec un alphabet pendu à leur ceinture. Les bourgeois, en mettant leurs fils en apprentissage, stipulaient, dans les contrats passés avec les patrons, qu'ils les laisseraient suivre la classe.

Quant aux filles, elles avaient aussi leurs maîtresses et leurs écoles spéciales : une charmante anecdote de Thomas de Cantimpré, reproduite par M. Jourdain, nous en fournit la preuve.

Une jeune paysanne conjurait son père de lui acheter un psautier pour apprendre à lire. Mais comment, répondait-il, pourrais-je t'acheter un psautier [les manuscrits étaient encore très chers], puisque je peux à peine gagner chaque jour de quoi t'acheter du pain ? L'enfant se désolait, lorsqu'elle vit la sainte Vierge lui apparaître en songe, tenant dans ses mains deux psautiers. Encouragée par cette vision, elle insista de nouveau. Mon enfant, lui dit alors son père, va trouver, chaque dimanche, la maîtresse d'école de la paroisse ; prie-la de te donner quelques leçons, et efforce-toi de mériter par ton travail l'un des psautiers que tu as vus entre les mains de la Vierge. La petite fille obéit, et les compagnes qu'elle trouva à l'école, voyant son zèle,

1 — Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, Caen, Hardel, 1863. (Livre disponible sur internet.)

2 — DE BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'instruction publique*, p. 29.

se cotisèrent pour lui procurer le livre qu'elle avait tant désiré ¹.

Mais c'est dans l'enseignement de l'adolescence et de la jeunesse qu'éclatent surtout, au 13^e siècle, et le zèle de l'Église et la passion de ses fidèles pour l'étude. L'instruction secondaire n'est pas alors séparée de l'instruction supérieure : elle se donne dans les mêmes établissements comme elle se donne aussi quelquefois dans les institutions primaires. En d'autres termes, les classes de grammaire font partie des cours de la faculté des arts, et ce que nous appelons le temps du collège et du lycée se passe moitié dans les petites écoles, moitié sur les bancs des universités, où l'on entre vers l'âge de quatorze ou quinze ans, pour y faire d'abord ses humanités, études littéraires qui sont maintenant le couronnement de l'enseignement secondaire, tandis qu'à cette époque elles sont le début de l'enseignement supérieur, abordé par la grande majorité des écoliers. C'est le moment où ces grands centres de l'intelligence s'organisent et se multiplient comme par enchantement ; c'est le temps de leur épanouissement et de leur plus belle prospérité : c'est donc en elles que nous avons à étudier ce qui forme actuellement les deux derniers degrés de l'instruction.

La fondation de l'université de Paris

L'université est un fruit du Moyen Age chrétien. La première fut fondée à la fin du 12^e siècle à Bologne, mais elle n'enseignait que le droit. En l'an 1200 fut créée l'université de Paris, qui se rendit célèbre par sa faculté de théologie. Peu après, celle d'Oxford vit le jour.

L'université est l'aboutissement d'un grand désir de s'instruire, et ce désir est le fruit du christianisme. De tous côtés on se livre à l'étude avec ardeur. Quand Abélard (1075-1143) fut condamné par un concile et dut fuir Paris, tout un peuple de disciples le suivit dans sa solitude pour continuer à bénéficier de ses leçons.

On a longtemps voulu voir dans Charlemagne le fondateur de l'université de Paris. De fait, il en est bien à l'origine, mais de façon indirecte et lointaine. En 789, encouragé par son conseiller Alcuin (730-806), il ordonna d'ouvrir dans chaque évêché et chaque monastère des écoles pour les enfants, serfs aussi bien que libres. L'élan imprimé par cette décision fut décisif et durable : Laon, Reims, Chartres, Paris, etc., ouvrirent des écoles cathédrales illustres autour desquelles s'organiseront ensuite les universités.

¹ — Charles JOURDAIN, *L'Éducation des femmes au Moyen Age*, Paris, Didot, 1871, p. 29 (disponible sur *Gallica*), citant Thomas DE CANTIMPRÉ, *Bonum Universale de apibus*, liv. I, chap. 23 (Douai, 1627, p. 93 – cette édition est disponible aussi sur internet).

Dans une lettre à Charlemagne, Alcuin exprime son ambition : bâtir en France, non seulement une Athènes nouvelle, mais une Athènes supérieure à l'ancienne puisque la première, « sans autre enseignement que les disciplines de Platon, a brillé dans la science des sept arts », tandis que la France doit « l'emporter en dignité sur toute la sagesse de ce monde, puisqu'elle est en outre enrichie de la plénitude des sept dons du Saint-Esprit ».

Les premières écoles furent créées par les abbés et les évêques. Ainsi, à Paris, des écoles se constituèrent autour des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Maur, et une école autour du cloître de la cathédrale, dans l'île de la Cité. Quand le cloître de la cathédrale devint trop étroit pour contenir l'affluence des élèves, le chancelier de l'évêque donna la licence d'enseigner à certains clercs qui avaient terminé leurs études : de cette façon se fondèrent plusieurs écoles dans la Cité, puis sur la rive gauche de la Seine, dans ce qui allait devenir le Quartier latin.

A partir du 12^e siècle, les écoles de la capitale avaient acquis un immense renom et tendaient à se former en université. Les arts libéraux, la théologie, le droit canon y étaient représentés par les plus hautes sommités. L'affluence des disciples autour de ces maîtres était si prodigieuse, que, sous Philippe-Auguste, la population s'en trouva doublée et qu'il fallut, pour ce motif, élargir la ceinture de la cité. Dès 1169, une partie de ces écoles étaient réparties en *nations*, qui constituaient des autorités consultées par les princes eux-mêmes : ainsi Henri II, roi d'Angleterre, voulut leur remettre l'arbitrage d'un différend qu'il avait avec saint Thomas Becket sur une question de droit public. En 1200, juste au moment où s'ouvre le grand siècle de saint Louis, un diplôme de Philippe-Auguste confère aux écoliers de Paris des privilèges particuliers, les place sous la protection royale, reconnaît en même temps qu'ils ne sont justiciables que des tribunaux ecclésiastiques, et donne, pour ainsi dire, à l'Université son premier acte de naissance.

Peu après, pour la garantir contre les excès d'autorité du chancelier de Notre-Dame ou de tout autre, le pape Innocent III promulgue en sa faveur deux bulles : l'une, en 1208, l'autorisant à se faire représenter par un syndic ; l'autre, en 1209, lui permettant de s'imposer des règlements et de les faire jurer. Les professeurs et leurs disciples sont reconnus, dans ces deux actes fondamentaux, comme formant une véritable corporation, et leur communauté (*universitas* n'a pas d'autre sens) s'appellera désormais régulièrement *l'université des maîtres et des étudiants de Paris*, ou, simplement, *l'université des études*, plus tard *l'Université* tout court. La voilà tout à fait constituée, de par l'autorité compétente, qui est celle de l'Église.

Organisation de l'université de Paris

Son organisation se complète rapidement ; elle devient le type sur lequel se formeront toutes les grandes universités du Moyen Âge. Bientôt elle comprend quatre facultés, embrassant le vaste cycle des connaissances humaines : la faculté des arts, correspondant à notre faculté des lettres et à une partie de notre faculté des sciences, et seule divisée, à cause de son droit d'ancienneté ou de l'étendue de son domaine, en quatre nations (France, Picardie, Normandie, Angleterre ; ces noms sont de simples rubriques sous lesquelles sont rangés, en réalité, suivant la direction de leur pays natal, des étudiants de toutes les contrées) ; la faculté de théologie, composée des maîtres en *divinité*, terme opposé à celui d'humanités, qui est resté seul dans notre langue scolaire ; puis les facultés de droit et de médecine, qui apparaissent en plein exercice un peu après les autres, dans un accord conclu en 1213 entre les maîtres et le chancelier, au sujet de la licence.

Chacune de ces facultés a des officiers nommés par elle : la faculté des arts élit tous les ans quatre procureurs, un par nation ; les trois autres élisent chacune un doyen. Ces magistrats constituent un tribunal de sept membres, appelé à décider sur les affaires de la corporation. Au-dessus d'eux est un *recteur* ou chef commun, pris exclusivement parmi les nations (la faculté des arts garde, on le voit, la prépondérance en tout ; car c'est elle aussi qui est chargée de veiller sur le trésor, sur les archives et sur la propriété du Pré-aux-Clercs). Ce recteur exerce une juridiction souveraine sur tout le territoire de l'Université, qui compose près de la moitié de la ville. C'était réellement un grand personnage ; car on le voit souvent appelé, dans le cours du Moyen Âge, à siéger au conseil royal, et il marchait de pair avec l'évêque de Paris, tant on attachait d'honneur à cette suprême magistrature de la science. Le jour de son installation était célébré par une procession solennelle, à laquelle prenaient part, outre les membres de l'Université, les ordres religieux établis sur son territoire. A la fête du Lendit, le lendemain de la Saint-Barnabé (12 juin), vêtu de la chape rouge et coiffé du bonnet doctoral, accompagné de deux massiers, de tout son personnel et de l'appareil le plus imposant, il conduisait à Saint-Denis une autre procession fameuse, sous prétexte de faire son approvisionnement de parchemin ; et telle était l'affluence de la foule qui précédait son cortège, qu'une fois, en 1412, la tête de la procession arriva dans la ville de Saint-Denis alors que le recteur n'avait pas encore bougé des Mathurins.

Enfin des officiers inférieurs sont préposés à l'administration matérielle de l'Université : c'est le procureur fiscal ou syndic ; c'est le trésorier, qui gère les revenus produits par les legs et fondations, par les taxes ou rétributions scolaires, etc. ; ce sont les messagers ou facteurs, employés à l'entretien des relations entre les étudiants et leurs familles, entre les maî-

res de la capitale et ceux de l'extérieur ; ce sont les bedeaux ou appariteurs, espèce de sergents massiers, au nombre de quatorze, qui devinrent peu à peu des secrétaires chargés de tenir la plume dans les actes publics. Tout ce personnel s'organise dans la première moitié du siècle ; et en même



Sceau de l'Université
de Paris en 1292

temps, les règlements d'études autorisés par le pape sont élaborés, mis en vigueur, confirmés par le légat Robert de Courçon en 1215, par Grégoire IX en 1228, par Innocent IV en 1244. De nouveaux privilèges sont ajoutés aux premiers par ces deux pontifes, entre autres celui de pouvoir suspendre les cours en cas de déni de justice, et le droit d'user d'un sceau particulier ; cette dernière faveur, qui n'a l'air de rien aujourd'hui, consacre définitivement l'indépendance de la corporation universitaire ¹. Le sceau accordé à ces membres en 1252, par une bulle conservée aux archives de la Sorbonne, a été reproduit, à quelques différences près, pour servir

de cachet à l'Université catholique de Paris.

Paris, centre intellectuel de la chrétienté

Trois raisons vont contribuer au succès de l'université de Paris.

1. Un milieu scolaire extrêmement florissant depuis le 12^e siècle.
2. Le soutien des rois de France, qui comprennent combien l'université conférerait de lustre à leur capitale et accroîtrait leur influence au dehors.
3. Le rôle joué par le véritable fondateur de l'université de Paris, le pape Innocent III. Ce pape et ses successeurs virent rapidement que cette université pouvait être la source de l'erreur ou de la vérité théologiques pour toute la chrétienté.

Grâce à ces circonstances favorables, l'université de Paris devint le centre intellectuel de la chrétienté. Citons Étienne Gilson :

Innocent III est le premier qui ait voulu résolument faire de cette université une maîtresse de vérité pour l'Église entière et qui ait transformé ce centre d'études en un organisme dont la structure, le fonctionnement et la place définie dans la chrétienté ne sont explicables que de ce seul point de vue. Si

¹ — Tous ces détails sur l'ancien régime universitaire sont tirés du livre de A. LECOY DE LA MARCHE, *Le Treizième siècle littéraire et scientifique*, DDB, 1894. On peut aussi consulter Charles THUROT, *De l'Organisation de l'enseignement dans l'université de Paris au Moyen Âge*, Paris-Besançon, 1850 (disponible sur Internet) ; Auguste VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de l'instruction publique*, Paris, 1849 ; DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis* (6 volumes), Paris, F. Noel et P. de Bresche, 1665-1673.

nous l'avons oublié, à tel point que nous raisonnons souvent sur cet organisme comme s'il était comparable à l'une quelconque de nos universités, les hommes du Moyen Age ont eu au contraire la conscience la plus claire du caractère spécial et même unique de l'université de Paris. Le *studium parisiense* est une force spirituelle et morale dont la signification la plus profonde n'est ni parisienne, ni française, mais chrétienne et ecclésiastique ; c'est un élément de l'Église universelle exactement au même titre et absolument dans le même sens que le sacerdoce et l'empire. [...] C'est ce qu'un historien moderne interprétait d'une manière assez frappante en disant que l'auréole dont l'université de Paris était entourée constituait au Moyen Age une compensation suffisante pour la papauté et l'Empire échus en héritage aux deux autres nations du domaine de Charlemagne ¹.

Un chroniqueur du Moyen Age (Jourdain d'Osnabruck) disait que les Romains, étant les plus anciens, avaient hérité du *sacerdoce*, les Germains par leur vaillance, de *l'empire*, et les Français, plus perspicaces, de *l'étude*. Par ces trois institutions, l'Église était vivifiée, augmentée, dirigée. Elles en étaient le fondement, les murs, le toit ².

Guillaume de Nangis (O.S.B., garde des chartes de Saint-Denis de 1289 à 1299, mort en 1300), dans sa *Vie de Saint Louis*, exprime le rapport entre ces trois institutions :

Foi, sapience et chevalerie sont, par la provision et par la grâce de Dieu, plus abondamment dans notre royaume que en ces autres. Les deux feuilles, qui sont comme ses ailes, signifient sens et chevalerie qui gardent et défendent la troisième feuille qui est au milieu de elles, plus longue et plus haute, laquelle signifie foi, car elle est et doit être gouvernée par sapience et défendue par chevalerie. Tant que ces trois grâces de Dieu seront fermement et ordonnément jointes ensemble au royaume de France, le royaume sera fort et ferme, et s'il advient que elles soient ôtées et séparées, le royaume tombera en désolation et en destruction ³.

¹ — Étienne GILSON, *La Philosophie au Moyen Age*, 2^e éd., Paris, Payot, 1993, p. 394.

² — Jordanus VON OSNABRUCK, *Buch über das Römische Reich* (ed. Waitz, p. 71). « *Debitus et necessarius ordo requirebat, ut sicut Romani tamquam seniores sacerdotio, sic Germani vel Franci tamquam juniores imperio, et ita Franci quæ vel Gallici tamquam perspicaces scientiarum studio dotarentur, et ut fidem catholicam quam Romanorum constantia firmiter tenet, illam Germanorum magnanimitas imperialiter tenere precipiat, et candem Gallicorum argutia et facundia ab omnibus esse tenendam firmissimis rationibus approbet et demonstret. Hiis siquidem tribus, scilicet sacerdotio imperio et studio, tamquam tribus virtutibus, videlicet vitali, naturali et animali, sancta ecclesia catholica spiritualiter, vivificatur, augmentatur et regitur. Hiis etiam tribus, tamquam fundamento pariete et tecto, eadem ecclesia quasi materialiter perficitur. Et notandum quod, sicut ecclesie materiali unum fundamentum et unum tectum sufficit, sed unus paries non sufficit, sic sacerdotio una sedes principalis, videlicet Roma et studio unus locus principalis, videlicet Parisiis sufficit : sed imperio quatuor loca principalia sancti Spiritus ordinatione novimus attributa, que sunt Aquisgrani, Arelatum Mediolanum et urbis Roma.* »

³ — Joseph Fr. MICHAUD, Jean Joseph François POUJOULAT, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, vol.1, Paris, L'Éditeur du commentaire analytique du code civil, 1836, p. 333-334.

Aussi l'université de Paris reçoit-elle de grandes louanges de la part du pape :

« La science des écoles de Paris, écrit Alexandre IV en 1255, est dans la sainte Église comme l'arbre de vie dans le paradis terrestre et comme la lampe resplendissante dans la maison du Seigneur. Comme une mère féconde d'érudition, elle fait abondamment jaillir des sources de la doctrine du salut les fleuves qui vont arroser la face stérile de la terre, elle réjouit partout la Cité de Dieu et subdivise les eaux de la science qu'elle fait couler sur les places publiques pour le rafraîchissement des âmes assoiffées de justice [...] C'est à Paris que le genre humain déformé par l'aveuglement de son ignorance originelle, recouvre sa vue et sa beauté par la connaissance de la lumière vraie qui rayonne de la science divine. »

Pourquoi Innocent IV presse-t-il les cisterciens, en 1245, d'organiser et de développer un centre d'études près de l'université de Paris ? C'est que « Paris est le creuset où l'or vient se fondre, où s'est construite la tour de David munie de ses remparts et de laquelle viennent, non seulement mille boucliers, mais l'armure presque entière des forts, puisqu'on en voit sortir continuellement les forts des forts, portant leurs glaives, et des hommes savants dans l'art de la guerre qui vont parcourir la terre entière ». C'est pourquoi enfin, consacrant officiellement la prédominance de la cité des livres et des sciences, de la *Cariath Sepher*, Nicolas IV, en 1292, concèdera aux maîtres de l'université de Paris le privilège d'enseigner par toute la terre sans avoir à subir de nouvel examen ¹.

Quand on lit des écrits de cette époque, on est étonné de l'étendue des connaissances. Pensons, par exemple, à la quantité colossale de lectures qu'il a fallu à saint Thomas d'Aquin pour pouvoir citer ensuite, comme il le fait couramment dans ses œuvres, les Pères de l'Église et les grands auteurs de l'antiquité. Souvent, il devait les citer de mémoire, car la consultation des livres était bien plus difficile à cette époque où l'on ne connaissait pas encore l'imprimerie. Pensons aussi que saint Thomas d'Aquin, avec les seules connaissances acquises lors du *trivium*, fut capable d'écrire les magnifiques hymnes de l'office du Saint-Sacrement, qui sont parmi les plus beaux poèmes que l'homme ait jamais composés.

L'université de Paris a atteint un sommet à cette époque. Trois docteurs de l'Église y enseignaient (saint Albert le Grand ², saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin). Grâce au travail patient et acharné des maîtres, la théologie devint peu à peu une discipline scientifiquement ordonnée, qui prit le nom de théologie scolastique (c'est-à-dire théologie de l'« école »). Ce résultat fut rendu possible par l'assimilation de la philosophie aristoté-

1 — Étienne GILSON, *La Philosophie au Moyen Age*, p. 394-397.

2 — Comme il n'y avait pas de salles assez vastes pour contenir la foule des étudiants qui voulaient assister au cours de saint Albert, celui-ci devait donner ses cours en plein air, dans une place qui prit de ce fait le nom de place Maubert (= Maître Albert).

licienne : saint Albert et saint Thomas d'Aquin réussirent à dégager les grandes vérités philosophiques découvertes par le stagirite, vérités qui étaient en partie cachées par quelques erreurs de ce philosophe et surtout par celles de certains de ses commentateurs.

Le chef-d'œuvre produit par l'enseignement universitaire du 13^e siècle, est la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin :

Le monument dans lequel la pensée du Moyen Age atteint à la pleine conscience de soi et trouve son expression parfaite, la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, est le recueil complet et systématiquement ordonné de toutes les vérités de théologie naturelle et surnaturelle, classées selon un ordre logique, accompagnées de leurs démonstrations les plus brèves, encadrées entre les erreurs les plus dangereuses qui les contredisent et la réfutation de chacune de ces erreurs, le tout à l'usage des débutants en théologie. La *Somme théologique* de saint Thomas et le *Commentaire sur les Sentences* de saint Bonaventure, qui possède, lui aussi, son ordre particulier et sa beauté propre, sont de magnifiques exemples de ce qu'il y a de vertus fécondantes pour la pensée du maître lui-même dans un haut enseignement ¹.

Au même moment où l'on élevait partout de magnifiques cathédrales de pierres, saint Thomas a élevé comme une cathédrale de la pensée humaine. Tout ce qu'il y a de plus grand et de plus élevé dans la pensée des hommes, y est mis en ordre dans une synthèse harmonieuse qui chante la gloire de Dieu. Le pape Jean XXII disait de lui : « Il a donné plus de lumière à l'Église que tous les autres docteurs ; dans ses livres, un homme apprend plus en un an que pendant toute sa vie dans l'enseignement des autres ². »

Les disciplines enseignées

Les arts libéraux

Dans les écoles de l'université, tous les élèves étudient d'abord les arts libéraux : le *trivium* ³ qui comprend la grammaire, la rhétorique et la logique, c'est-à-dire le début de la philosophie (ces trois premiers arts libéraux englobent donc les études littéraires) ; puis le *quadrivium* où l'on étudie les sciences : arithmétique et son application dans la musique, géométrie et son application dans l'astronomie ⁴.

¹ — Étienne GILSON, *La Philosophie au Moyen Age*, p. 399.

² — Jean XXII *Allocution au Consistoire en 1318* repris dans *Studiorum Duce* de Pie XI.

³ — Ainsi nommé parce qu'il réunit trois matières ; le *quadrivium*, lui, en comprend quatre.

⁴ — Les sept arts libéraux sont contenus dans ce vers mnémotechnique : « *Lingua Tropus Ratio Numerus Tonus Angulus Astra*. »

La faculté des arts [...] reçoit des écoliers fort jeunes puisque l'on y entre communément à 14 ans. Elle enseigne les arts libéraux traditionnels. Il faut enfin être maître ès arts pour s'inscrire dans une école des autres facultés. Aussi, la faculté des arts joue-t-elle le rôle de propédeutique à l'égard des autres enseignements. Tous ceux qui font des études y passent. C'est elle qui rassemble le plus grand nombre d'étudiants. Elle donne une formation intellectuelle qui peut servir de culture générale, même pour ceux qui ne poursuivent plus d'études par la suite. Aussi, sa population est-elle plus jeune, moins cléricale et plus turbulente. Elle échappe d'ailleurs à la juridiction du chancelier de l'évêque. En souvenir des luttes contre l'évêché et de l'émigration des écoles vers l'abbaye de Sainte-Geneviève, c'est cet abbé, puis son chancelier qui confèrent la licence ¹.

La faculté des arts, placée au seuil des études supérieures, avait donc le domaine le plus étendu. Ce domaine répond à celui de notre faculté des lettres et à une partie de celui de notre faculté des sciences.

Ces sept arts sont autant de voies qu'il faut suivre successivement, autant d'échelons qu'il faut gravir pour s'élever à la connaissance des choses divines, dont la théologie donnera la clef. « L'écolier, dit Robert de Sorbon ², doit parcourir la route qui mène au puits, comme Isaac, c'est-à-dire passer par les sciences auxiliaires pour arriver à la théologie ³. » Ainsi, toutes les sciences doivent conduire à la contemplation et la possession de la vérité suprême, qui n'est autre que Dieu lui-même. « Chaque science doit se rapporter à la connaissance de Jésus-Christ ⁴ », répète le cardinal Jacques de Vitry (né entre 1160 et 1170, mort en 1240). Et le même prélat, reproduisant ailleurs cette pensée, nous donne à peu près la définition des sept arts libéraux, tels qu'on les comprenait de son temps :

Bonne est la logique, qui apprend à discerner la vérité du mensonge ; bonne est la grammaire, qui apprend à écrire et à parler correctement [définition conservée jusqu'à nos jours] ; bonne est la rhétorique, qui apprend à parler élégamment et à persuader ; bonnes sont la géométrie, qui apprend à mesurer la terre, domaine de notre corps, l'arithmétique ou l'art de compter, la musique, qui nous instruit des consonances et nous fait songer aux doux chants des bienheureux, l'astronomie, qui nous fait considérer les corps célestes et la vertu des étoiles resplendissant devant Dieu. Mais bien meilleure

1 — Jacques PAUL, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval*, Paris, Armand Colin, 1998, ch. 14 : « Les universités », p. 230-231.

2 — Robert de Sorbon (1201-1274), chapelain et confesseur de saint Louis, fonda le collège qui porte son nom pour l'hébergement des étudiants démunis. Ce collège devint ensuite le siège des cours publics des facultés de l'université de Paris, qui prit le nom de « Sorbonne ».

3 — « *Debet scholaris ire per viam ad puteum (ut Isaac), id est per scientias adminiculantes ad theologiam.* » Bibl. Nat., ms. lat. 15171, fol. 197. Cité dans LECOY DE LA MARCHE, *Le Treizième siècle littéraire et scientifique*, DDB, 1894, p. 49.

4 — « *Omnis scientia debet referri ad cognitionem Christi.* » Ibid., ms. lat. 17509, fol. 29. LECOY DE LA MARCHE, *ibid.*

est la théologie, qui seule peut vraiment s'appeler un art *libéral* parce qu'elle délivre l'âme de ses plus grands maux ¹.

En suivant le même ordre d'idées, Jacques de Vitry est amené à établir une différence entre les arts du *trivium*, qui préparent plus directement à la sainteté, et ceux du *quadrivium*, inférieurs aux précédents, « parce que, s'ils contiennent la vérité, ils ne conduisent cependant pas à la piété ».

La philosophie, reine des arts libéraux

Dans la pratique, il est un des sept arts qui tient une place prépondérante, et dont on fait alors la base ou la forme de tout enseignement : c'est la logique ou la dialectique. Peu à peu, avec la redécouverte des livres d'Aristote sur la physique et la métaphysique, la philosophie deviendra la reine des sciences naturelles, comme l'exprime bien le dessin tiré du *Hortus Deliciarum* de Herrade de Landsberg ², que nous reproduisons à la page 142.

Cette planche représente, sous la forme d'une rosace d'une cathédrale, un cercle central et une série de demi-cercles disposés tout autour.

Au milieu du cercle central, on voit, assise sur un trône telle une reine, la philosophie. Elle porte sur la tête une grande couronne d'où émergent trois têtes représentant l'éthique, la logique et la physique. Selon Platon ³, ce sont les trois parties de l'enseignement de la philosophie.

Dans ses deux mains, la philosophie tient une banderole sur laquelle on peut lire : *Omnis sapientia a Domino Deo est ; soli quod desiderant facere possunt sapientes*. Toute sagesse vient de Dieu, seuls les sages peuvent faire ce qu'ils désirent.

En bas du cercle extérieur, on peut lire : *Philosophi sapientes mundi et gentium clerici fuerunt* : ils étaient les vrais sages du monde et les enseignants du peuple.

¹ — Bibl. Nat., Ms. cité, fol. 31. LECOY DE LA MARCHE, p. 50.

² — Herrade de Landsberg, née entre 1125 et 1130, décédée le 25 juillet 1195 à Hohenbourg (Mont-Saint-Odile) dont elle était l'abbesse depuis 1167. L'*Hortus Deliciarum* ou *Jardin des Délices*, composé sous la direction de l'abbesse Herrade, racontait l'histoire biblique depuis la création jusqu'à la fin des temps. Ce manuscrit a péri dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1870, causé par le bombardement de la ville par les Prussiens. La planche que nous reproduisons est une copie exécutée en 1815 par un érudit strasbourgeois, Christian Maurice Engelhardt.

³ — Repris par Aristote, *Topica* I, 14, saint Augustin, *Civitas Dei* VIII, 4, et saint Isidore de Séville, *Etymologiarum* II, 24, 3.

La théologie, reine de l'université

Tous devaient apprendre les arts libéraux. Ensuite, on choisissait (éventuellement) une des trois facultés : médecine, droit (ecclésiastique) ou théologie. Ainsi formait-on des personnes aptes à s'occuper de la santé des corps et des âmes, et capables de servir la société. L'université recherchait le vrai bien commun des hommes : une vie sociale vertueuse qui nous mène à Dieu (la médecine est nécessaire pour vivre, le droit aide à vivre en commun, et la théologie enseigne les règles de la vertu qui mène à Dieu). On est loin de nos universités modernes dominées par l'enseignement des sciences physico-mathématiques et de l'économie, c'est-à-dire la recherche des biens matériels. Or, ceux-ci ne sont pas le vrai bien commun de l'homme, ils égarent souvent loin de Dieu, et par conséquent ne sauraient rendre l'homme heureux.

Nous ne nous intéresserons ici qu'à la faculté de théologie, la véritable reine de l'université du Moyen Âge.

En effet, l'université du Moyen Âge place en tête, et de loin, l'enseignement de la théologie. Lisons ce que le pape Grégoire IX écrit à ce sujet, en 1228, à l'université de Paris ; il utilise une analogie, à savoir les règles données dans la Bible aux Israélites qui veulent épouser une captive de guerre :

La captive prise sur l'ennemi et à laquelle s'unit un Israélite après lui avoir rasé les cheveux et coupé les ongles, ne doit pas le dominer, mais le servir comme une sujette. Il en est de même pour la vérité théologique qui, dominant virilement toutes les autres sciences, exerce son autorité sur elles comme l'esprit l'exerce sur la chair pour la diriger dans la voie droite et l'empêcher d'errer. [...] Notre cœur a été touché d'une douleur profonde et nous avons été remplis d'amertume en entendant rapporter que certains d'entre vous, gonflés comme des outres par l'esprit de vanité, déplaçaient, suivant un esprit de nouveauté impie, les bornes posées par les Pères, en sollicitant dans le sens de la philosophie païenne la signification du texte sacré dont l'interprétation a été cependant enfermée par le travail des Pères entre des limites définies, limites qu'il est non seulement téméraire, mais impie de transgresser. Ceux qui le font agissent pour faire ostentation de leur science et non pour le plus grand bien de leurs auditeurs ; ce ne sont ni des théodocètes, ni des théologiens, mais des théophantes¹. Alors en effet qu'ils devraient exposer la théologie selon les traditions approuvées qui nous viennent des Pères, mettre leur confiance, non en des armes charnelles, mais en Dieu pour détruire tout ce qui se dresse contre la science de Dieu et réduire en captivité toute raison par soumission au Christ, égarés par des doctrines

1 — Le théodocète est savant (*doctus* : savant) sur Dieu, le théologien sait raisonner ou discourir (*λόγος* : raison, discours) sur Dieu, le théophante ne cherche qu'à paraître (*φαίνω* : faire paraître). (NDLR.)

diverses et étrangères, ils soumettent la tête à la queue, contraignent la reine de servir la servante ; en d'autres termes, s'appuyant sur des preuves terrestres, ils attribuent à la nature ce qui n'appartient qu'à la grâce céleste ¹.

La théologie doit être la reine de l'université. Le même pape Grégoire IX, écrivant aux maîtres en théologie le 23 avril 1231, leur recommande de ne pas faire les philosophes, *nec philosophos se ostendent*, et de n'aborder dans leur enseignement que les questions dont on peut trouver la solution dans les livres théologiques et les écrits des saints Pères. Grégoire IX, considérant que toutes les sciences doivent être les servantes de la théologie, en conclut qu'elles ne doivent être étudiées par des chrétiens que dans la mesure où elles peuvent leur servir.

La méthode d'enseignement

Un mot sur la méthode : la leçon, l'étude et la dispute : « Que les étudiants soient poussés à l'étude *legendo, studendo, disputando* ². » Nous comprenons bien la nécessité de l'étude. Disons un mot des deux autres parties de la méthode d'enseignement dans les universités du Moyen Âge : la *leçon* et la *dispute*.

La *leçon*, au sens étymologique du mot, et qu'il a conservé d'ailleurs en anglais et en allemand, consistait en une lecture et une explication d'un certain texte, une œuvre d'Aristote pour les maîtres ès-arts, la Bible ou les *Sentences* de Pierre Lombard pour l'enseignement de la théologie. C'est de la *leçon* ainsi entendue que sont sortis les innombrables commentaires de toute sorte que nous a laissés le Moyen Âge et dans lesquels une pensée souvent originale se dissimule sous l'apparence d'une simple explication de textes.

Ces leçons ressemblaient à des discours familiers, à peu près comme ceux que l'on prononce dans nos cours publics, et durant lesquels les auditeurs prenaient des notes selon leur habileté ou leur fantaisie. Lorsqu'il s'agissait de l'explication d'un texte, ils suivaient dans un exemplaire à leur usage, ainsi qu'on peut le voir, entre autres, dans une miniature placée en tête d'un des manuscrits de Jean d'Abbeville ³, théologien fort en vogue au commencement du règne de saint Louis, miniature représentant des écoliers assis devant la chaire du maître ⁴. Puis, chaque samedi, on faisait la répétition ou la récapitulation de toutes les leçons données dans

¹ — Cité dans Étienne GILSON, *La Philosophie au Moyen Âge*, p. 395-396.

² — Actes du chapitre général de l'Ordre des Prêcheurs tenu à Valence en 1337.

³ — Voir page 120.

⁴ — Bibl. nat., ms. lat. 1516. Voir LECOY DE LA MARCHE, p. 61.

l'Université durant la semaine : cette séance était présidée par le *magnus magister scholæ* ¹.

Quant à la *dispute*, c'était une sorte de joute dialectique qui se déroulait sous la présidence et la responsabilité d'un ou plusieurs maîtres. Une question étant posée, chacun soutenait la solution pour ou contre au moyen des arguments qui lui semblaient les plus convaincants ; après une ou plusieurs journées de cet exercice, un maître rassemblait, ordonnait les arguments pour ou contre et déterminait la solution. Certaines disputes avaient lieu régulièrement à la fin de chaque semaine ou de chaque quinzaine et les maîtres dont elles complétaient l'enseignement avaient soin de choisir pour ces occasions des sujets ordonnés dont l'ensemble pût constituer un tout ; de là nous sont venues les *Quæstiones disputatæ* (« questions disputées ») qui sont si abondantes au Moyen Âge. D'autres disputes au contraire n'avaient lieu qu'une ou deux fois par an, vers Pâques ou Noël, et portaient sur des sujets quelconques ; ce sont les comptes rendus de ces disputes qui forment les *Quæstiones quodlibetales* (« questions quodlibétales »)

Conseils de Robert de Sorbon

Nous transcrivons ici quelques conseils donnés par Robert de Sorbon aux étudiants de son collège, et qui illustrent bien la manière dont ils étudiaient :

L'écolier qui veut profiter doit observer six règles essentielles :

1° Consacrer une certaine heure à une lecture déterminée, comme le conseille saint Bernard dans sa lettre aux frères du Mont-Dieu.

2° Arrêter son attention sur ce qu'il vient de lire, et ne point passer légèrement. Il y a entre la lecture et l'étude, dit encore saint Bernard, la même différence qu'entre un hôte et un ami, entre un salut échangé dans la rue et une affection inaltérable.

3° Extraire de sa lecture quotidienne une pensée, une vérité quelconque, et la graver dans sa mémoire avec un soin spécial. Sénèque a dit : « *cum multa percurreris in die, unum tibi elige, quod illa die excoquas* (lorsque tu auras beaucoup parcouru dans une journée, choisis un point, que tu mettras à mijoter ce jour-là) ».

4° En écrire un résumé, car les paroles qui ne sont pas confiées à l'écriture s'envolent comme la poussière au vent.

5° Conférer avec ses condisciples, dans les *disputationes* ou bien dans les entretiens familiers. Cet exercice est encore plus avantageux que la lecture, parce qu'il a pour résultat d'éclaircir tous les doutes, toutes les obscurités que

¹ — Robert de SORBON (*Max. Bibl. Patr.* XXV, 362) ; *La Chaire française au Moyen Âge*, 2^e éd., p. 456. LECOY DE LA MARCHE, p. 61.

celle-ci a pu laisser. « *Nihil perfecte scitur, nisi dente disputationis feriat* (rien n'est parfaitement su, qui n'ait été broyé par la dent de la dispute) ».

6° Prier. C'est là, en effet, un des meilleurs moyens d'apprendre. Saint Bernard enseigne que la lecture doit exciter les mouvements de l'âme (*affectus*), et qu'il faut en profiter pour élever son cœur à Dieu, sans pour cela interrompre l'étude... [...] La méditation ne convient pas seulement au maître : le bon écolier doit aller se promener le soir sur les bords de la Seine, non pour y jouer, mais pour y répéter ou y méditer sa leçon ¹.

Ces derniers mots sont une allusion à la promenade du Pré-aux-Clercs, qui s'étendait le long de la Seine, et qui fut l'objet de tant de discussions entre l'Université et l'abbaye de Saint-Germain. Dès 1192, les étudiants avaient l'habitude d'aller y prendre l'air, mais pas toujours d'une manière aussi calme que l'eût voulu le fondateur de la Sorbonne.

Robert de Sorbon termine en blâmant ceux qui se contentent d'une instruction incomplète et ne savent pas utiliser leur acquis :

La grammaire forge le glaive de la parole de Dieu ; la rhétorique le polit ; enfin la théologie le met en usage. Mais il y a des écoliers qui apprennent sans cesse à le fabriquer, à l'aiguiser, et, à force de l'effiler, ils finissent par l'user totalement [c'est-à-dire qu'ils se confinent dans la grammaire et la rhétorique sans aborder jamais la théologie, qui en est le couronnement ; il est donc bien vrai que, dans les idées du temps, un étudiant doit cultiver successivement toutes les sciences, contrairement à notre principe actuel de scinder les études et de *bifurquer* à moitié route]. D'autres le tiennent renfermé dans le fourreau ; et, quand ils veulent l'en tirer, ils sont vieux, le fer est rouillé, ils ne peuvent plus rien produire. Quant à ceux qui étudient pour arriver aux dignités et aux prélatures, ils sont bien déçus, car ils n'y arrivent presque jamais ².

L'ensemble d'une pareille méthode offrait des avantages importants. Elle laissait surtout une large part à l'initiative de l'élève, qui était ordinairement d'un âge assez raisonnable pour travailler seul ; car il n'était pas rare de rester sur les bancs jusqu'à vingt-cinq ou trente ans.

Les grades universitaires

Celui qui poussait ainsi jusqu'au bout ses études universitaires, passait successivement par les rangs de *scholasticus*, de *bacellarius* et de *licentiatus*. On n'était réputé *scholasticus*, ou écolier attitré, que lorsqu'il était prouvé qu'on avait suivi les cours durant un temps déterminé.

¹ — Bibl. nat., ms. lat. 15971, fol. 197 et suiv. LECOY DE LA MARCHE, p. 58-60.

² — *Ibid.* LECOY DE LA MARCHE, p. 60.

Les deux grades de bachelier et de licencié n'existaient pas primitivement ; il n'y avait en réalité que deux degrés, celui des étudiants et celui des maîtres. Devenait maître qui voulait et qui pouvait, pourvu qu'il eût reçu de l'autorité ecclésiastique la *licence* d'enseigner : la licence ne constituait donc pas un grade véritable, mais seulement une permission, comme son nom l'indique.

Vers la fin du 12^e siècle ou le commencement du 13^e, à la faveur de la multiplication des écoles et des écoliers, on voit s'introduire dans l'usage un premier grade, le baccalauréat, puis un second, la licence, qui perd alors son caractère de simple autorisation pour devenir un titre plus défini.

Le *baccalauréat*, qui tire son nom d'un certain genre de lutte auquel on habitait autrefois la jeunesse (*baculum*), apparaît d'abord dans la faculté des arts. Les étudiants de cette faculté, après avoir étudié suffisamment leur *trivium*, s'exerçaient, eux aussi, à lutter ou à disputer sur les différentes matières qu'il contenait ; c'est ce qui s'appelait *déterminer*. Ceux qui avaient *déterminé* avec succès en présence des maîtres, aux époques fixées, notamment pendant le carême, étaient proclamés *bacheliers* ; ils acquéraient le droit de porter la chape ronde, signe distinctif de ce grade, et d'assister à la messe des nations.

Le statut du cardinal Robert de Courçon, en 1215, prévoyait qu'il fallait avoir, à Paris, suivi l'enseignement de la faculté des arts pendant six ans avant de pouvoir enseigner. Cette clause concerne les bacheliers qui sont en même temps étudiants et assistants du maître. Aussi, ceux qui arrivent au terme de six ans d'études doivent-ils s'engager à enseigner pendant deux ans. Ces deux années, celles où le bachelier enseigne sous l'autorité du maître régent, sont obligatoires pour obtenir, à leur terme, la licence ou la maîtrise. Cette présence de bacheliers à la faculté des arts de Paris est confirmée, entre 1226 et 1229, par une lettre de Jourdain de Saxe, maître général des Frères Prêcheurs et ancien maître à la faculté des arts. C'est donc, en tout, huit ans d'études qui conduisent à la maîtrise ès arts, dont six sont passives et deux actives ¹.

Le bachelier qui voulait conquérir la *licence* se présentait, après de nouvelles études, au chancelier de la puissante abbaye de Sainte-Geneviève (pour la faculté des arts) ou à celui de l'Université (pour les autres facultés ²). Ce dignitaire le soumettait à une épreuve d'un autre genre, dont les indications fournies par Robert de Sorbon dans son discours sur la *Conscience* nous permettent de restituer la nature exacte. Le candidat recevait du chancelier un livre, sur lequel il devait être interrogé ; il l'emportait

¹ — Jacques PAUL, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval*, Paris, Armand Colin, 1998, ch. 14 : « Les universités », p. 230-231.

² — A Paris, le chancelier de l'Université était le même que celui de Notre-Dame et il possédait seul alors le droit de collation, comme héritier de l'écolâtre diocésain. THUROT, *ibid.* G. BOURBON, *ibid.* LECOY DE LA MARCHE, p. 62.

chez lui, le parcourait, puis notait et étudiait les questions ou les difficultés qu'il pouvait y rencontrer. Ainsi préparé, il revenait demander un jour pour son examen. Il comparaisait ensuite devant un jury, composé du même chancelier et de plusieurs maîtres, qui le faisaient discuter sur ces différents points ; ils le déclaraient admis s'il y avait lieu ; sinon, ils le renvoyaient à un an ¹. Cette épreuve était, comme on le voit, beaucoup plus sérieuse que celle de la licence actuelle ; elle se rapprocherait plutôt de la thèse du doctorat, avec cette différence que le candidat n'avait pas le choix absolu de son sujet et n'écrivait pas sa discussion, deux conditions qui rendaient encore sa tâche plus difficile. Aussi les refus ou les ajournements étaient-ils fréquents.

Mais, hélas ! la corruption se glissait quelquefois jusque parmi ces examinateurs austères ; on prétendait, du moins, qu'il était possible de leur arracher un diplôme à force d'argent et de sollicitations, et cette imputation servait de prétexte aux perturbateurs de l'ordre. Peut-être, après tout, n'était-ce qu'un propos de candidats malheureux ; nous savons assez combien leurs pareils éprouvent le besoin de se venger. Il était, en effet, interdit au chancelier d'accepter aucune somme ni aucun service en échange de la licence ; et il lui était même défendu de refuser ce grade à celui que la majorité des jurés avait reconnu *idoine*.

Le licencié, une fois muni de l'approbation ecclésiastique, revenait devant les membres de sa faculté et recevait de leurs mains un nouvel insigne : c'était le bonnet, qui faisait de lui un maître, et qui lui conférait la maîtrise ou le droit de professer à son tour ².

Voici quelques détails sur la manière de collationner les grades dans la faculté de théologie :

L'étudiant en théologie commence par cinq années d'études passives où il écoute l'enseignement du maître régent et celui des bacheliers. Il devient ensuite bachelier biblique ou *cursor*. Comme précédemment, c'est un étudiant chargé de cours. Le bachelier biblique enseigne *cursorie*, c'est-à-dire qu'il explique la lettre et le sens du texte biblique, sans entrer dans le détail des problèmes que ses propos peuvent soulever. Pendant ces deux années de fonction, le bachelier doit commenter – lire selon la terminologie médiévale – un livre de la Bible par an, choisit une année dans l'ancien Testament, l'autre dans le nouveau Testament. Le bachelier a le choix du livre. Chez les religieux mendiants, le bachelier biblique commente rapidement toute la Bible en deux ans. Un étudiant est admis à ce grade quand il a satisfait aux exigences de temps de scolarité et sur le rapport de quatre maîtres régents.

Après deux ans d'enseignement biblique, l'étudiant en théologie devient bachelier *sententiaire*. Son enseignement est alors un commentaire du livre

¹ — *Max. Bibl. Patr.* XXV, 362. LECOY DE LA MARCHE, p. 63.

² — THUROT, *ibid.* LECOY DE LA MARCHE, p. 63-64.

des *Sentences* de Pierre Lombard¹. C'est une œuvre personnelle, préparée en fait depuis longtemps et non pas un résumé de notes de cours. Le bachelier doit commenter les *Sentences*, chapitre par chapitre, dans l'ordre, sans omettre une question. Cet enseignement dure deux ans, puis un an seulement à partir de la fin du 13^e siècle. Ensuite, le bachelier doit encore rester trois ans dans l'école du maître pendant lesquels il doit demeurer à Paris, assister à l'enseignement du maître et des autres bacheliers, participer à tous les actes scolaires solennels de la faculté, donner des sermons et intervenir dans les disputes. Il est appelé pendant cette période bachelier formé. C'est au terme, seulement, qu'il obtient la licence. La collation de ce grade qui est la maîtrise en théologie, se fait au cours d'un examen assez complexe, présidé par le chancelier de l'université. Il s'agit d'une dispute où sont présents tous les maîtres en théologie, qu'ils enseignent ou qu'ils n'enseignent pas. Le candidat doit être accepté par deux tiers des voix. La cérémonie, le lendemain, comporte l'imposition de la barrette et le serment².

Conclusion

Nous sommes évidemment bien loin de cette université du Moyen Âge. Il y aurait toute une étude à faire pour montrer la longue décadence de l'Université, notamment à cause de la scolastique décadente (nominalisme par exemple), du gallicanisme, puis de la mainmise de la franc-maçonnerie sur l'enseignement après la Révolution française.

Quelques tentatives de restauration eurent lieu au 19^e siècle avec la formation des universités catholiques. Toutefois, leur influence fut restreinte, sans parler de défauts dans leur fondation. Ainsi, l'abbé Emmanuel Barbier, dans son *Histoire du catholicisme libéral*, expose comment l'Institut catholique de Paris eut de la peine à se constituer « au point de vue de la théologie sacrée, reine de toutes les sciences religieuses, selon les vues fermement arrêtées du Saint-Siège », et il estime que c'est là sans doute la cause principale des conséquences fâcheuses qui suivirent la fondation de cet Institut : car on y vit naître le modernisme avec les abbés Loisy (professeur d'exégèse), Hébert (professeur de philosophie) et Duchesne (professeur d'histoire ecclésiastique)³.

Aujourd'hui, les universités dites catholiques ne le sont plus du tout en réalité, sauf le courageux Institut Universitaire Saint-Pie X, fondé en 1980

1 — Le premier commentaire connu date de 1228.

2 — PAUL, *ibid.* p. 231-232 qui cite R. GLORIEUX, *L'Enseignement au Moyen Âge, techniques et méthodes en usage à la faculté de théologie de Paris au 13^e siècle*, Archives d'Histoire littéraire et doctrinale du Moyen Âge, t. 35, p. 65-186, Paris, 1968.

3 — Abbé Emmanuel BARBIER, *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France du concile du Vatican à l'avènement de S.S. Benoît XV (1870-1914)*, Bordeaux, Imprimerie Cadoret, 1923-1924, 5 tomes (avec un volume de table analytique en plus), t. 3, p. 200.

sous la direction de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, et qui forme les étudiants dans les filières suivantes : philosophie, lettres classiques et histoire ¹.

Mais, si on ne peut directement bénéficier d'une université catholique comme celle du Moyen Age, on peut toujours s'inspirer de son esprit et de ses méthodes pour acquérir une bonne formation intellectuelle. Dans ce but, il convient de revenir aux trois éléments de la méthode d'enseignement : la *leçon*, l'*étude* et la *dispute*.

La *leçon* peut se faire en s'imposant un temps de lecture doctrinal hebdomadaire, qui peut varier selon les périodes de l'année (vacances par exemple). Il convient tout d'abord de se constituer une bonne bibliothèque d'ouvrages fondamentaux, notamment thomistes et contre-révolutionnaires (*Le Sel de la terre* peut évidemment faire partie de cette bibliothèque). Il faut ensuite se fixer un programme de lecture, en demandant conseil autant que possible à une personne expérimentée.

Une simple lecture ne suffit pas, il faut une véritable *étude*. C'est pourquoi il faut prendre des notes lorsqu'on lit des livres de formation. Il convient notamment de revenir fréquemment sur les notions fondamentales de philosophie thomiste (logique, psychologie, morale).

Enfin, la *disputatio* médiévale peut avoir son équivalent dans la participation à un cercle d'étude. Il est souhaitable que dans un tel cercle, une ou plusieurs personne(s) soi(en)t capable(s) de trancher les questions ; à défaut, il faut avoir recours à une personne qui puisse conseiller de l'extérieur.

Rappelons-nous que ce n'est pas le nombre qui fait la vérité. Même si nous ne formons qu'un petit nombre de personnes aux saines doctrines, ce petit noyau peut avoir un rayonnement considérable. Nous donnerons sur ce sujet deux témoignages. L'un d'un saint, l'autre de l'ennemi (qui souvent voit plus clair que beaucoup de catholiques !)

Saint Pie X, le dernier pape canonisé, avait fait sa devise de cette expression de saint Paul : *omnia instaurare in Christo*. Pour cette restauration de toutes choses dans le Christ, il attachait beaucoup d'importance à la constitution d'une élite de laïcs catholiques capables de restaurer la société chrétienne. Tenons-en pour preuve ce dialogue avec un groupe de cardinaux :

« Qu'y a-t-il, dit le pape, de plus nécessaire aujourd'hui pour le salut de la société ? – Bâtir des écoles catholiques, répondit l'un. – Non. – Multiplier les églises, répartit un autre. – Non encore. – Activer le recrutement sacerdo-

¹ — L'Institut Universitaire Saint-Pie X permet l'acquisition des diplômes d'État (licence et maîtrise) et propose une formation des maîtres intégrée au cursus universitaire. Depuis le 25 septembre 2001, un arrêté du Rectorat de Paris reconnaît à l'Institut son autonomie pédagogique et la spécificité de son enseignement. Pour plus de renseignements : Institut Universitaire Saint-Pie X, 21, rue du Cherche-Midi, 75 006 Paris ; téléphone : 01.42.22.00.26 ; télécopie : 01.42.84.31.94 ; courriel : iusp@free.fr.

tal, dit un troisième. – Non, non, répliqua Pie X, ce qui est présentement le plus nécessaire, c'est d'avoir dans chaque paroisse un groupe de laïcs à la fois très vertueux, éclairés, résolus et vraiment apôtres. »

D'autres détails nous permettent d'affirmer que ce saint pape, à la fin de sa vie, n'attendait le salut du monde que de la formation, par le zèle du clergé, de fidèles débordant d'apostolat par la parole et l'action, mais surtout par l'exemple. Dans les diocèses où, avant d'être pape, il exerça le ministère, il attachait moins d'importance au registre *de statu animarum* qu'à la liste des chrétiens capables de rayonner d'apostolat. Il estimait que dans n'importe quel milieu on pouvait former des élites. Aussi classait-il ses prêtres d'après les résultats que leur zèle et leur capacité avaient obtenus sur ce point ¹.

Quant à l'ennemi, il s'agit en l'occurrence du gouvernement français dans les années 1920. Le gouvernement républicain anti-catholique veillait avec soin à empêcher la renaissance d'une véritable élite catholique. Il s'émult de voir le Séminaire français de Rome, dirigé alors par le père Henri Le Floch, former une élite du clergé dans un esprit vraiment catholique, notamment en s'inspirant des enseignements des papes sur le libéralisme et les autres erreurs modernes. Les prêtres formés dans ce séminaire, une fois revenus en France, pourraient devenir évêques ou obtenir d'autres postes de responsabilité et ainsi avoir une influence doctrinale. Mgr Lefebvre – alors séminariste du Séminaire français – a raconté comment le gouvernement français envoya un émissaire à Rome et obtint du pape Pie XI le renvoi du directeur :

Le gouvernement français avait peur que par l'intermédiaire du père Le Floch et par cette formation donnée aux séminaristes, des évêques traditionalistes viennent s'implanter en France et donnent à l'Église de France un climat traditionnel et évidemment anti-libéral. Or, le gouvernement français était maçonnique et, par conséquent, fondamentalement libéral et effrayé à la pensée que des évêques non libéraux puissent prendre les postes les plus importants. Des pressions ont été exercées sur le pape, pour éliminer le père Le Floch. C'est Francisque Gay, futur leader du M.R.P., qui a été chargé de cette opération. Il est descendu à Rome et est allé faire pression sur le pape Pie XI, dénonçant le père Le Floch comme étant, soi-disant, d'Action française, et un homme politique apprenant aux séminaristes à être des membres de l'Action française. Tout cela n'était que mensonge. Pendant trois ans, j'ai entendu le père Le Floch dans ses conférences spirituelles. Jamais il ne nous a parlé de l'Action française ².

1 — Dom J-B. CHAUTARD, *L'Ame de tout apostolat*, reprint diffusé par Fideliter (112 route du Waldeck, 57230 Eguelshardt), sans date, p. 167-168.

2 — Conférence prononcée par Mgr Lefebvre, en 1982, à Montréal.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sureté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !